

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 31 décembre 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Faisant écho aux communications précédentes de ma mission, je tiens à appeler votre attention sur le carnage horrible et les crimes abominables contre l'humanité que continue de perpétrer le régime sioniste dans la bande de Gaza, massacres qui ont déjà causé la mort de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Les atrocités israéliennes dans la bande de Gaza n'ont rien perdu de leur intensité et ont contribué à révéler la nature criminelle d'un régime empreint de tromperie. La communauté internationale assiste une nouvelle fois à des actes terroristes et des actes criminels d'une cruauté sans précédent commis en toute impunité par le régime israélien contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, en violation des principes les plus élémentaires du droit international et du droit international humanitaire.

Les événements de Gaza constituent indéniablement des crimes contre l'humanité et un génocide et exigent une action immédiate et décisive de la part des instances judiciaires internationales compétentes. Le régime sioniste s'en prend à chaque être humain, chaque foyer et chaque installation à Gaza. Les mosquées, les hôpitaux, les pharmacies, les magasins d'alimentation, les exploitations agricoles et le domicile même des Palestiniens sont impitoyablement bombardés; femmes, hommes et enfants sont massacrés dans leur lit, à leur domicile et partout dans la rue. Il s'agit là de crimes sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les criminels de guerre israéliens doivent être traduits en justice pour les crimes qu'ils ont perpétrés, et continuent de perpétrer, et pour les souffrances et tourments d'une cruauté inouïe qu'ils ont infligés et continuent d'infliger à la population innocente de Gaza.

Non content d'avoir affamé une population tout entière, le régime sioniste se livre à un massacre sans pitié. Nul être humain épris de liberté et animé de nobles sentiments ne peut rester insensible devant la situation tragique de Gaza. Par ses politiques et pratiques terroristes inhumaines, le régime israélien a marqué les célébrations du Nouvel An du sceau de la mort et de la destruction pour les habitants de Gaza et les a placées sous le signe du deuil, du désarroi, de la souffrance et de la tristesse pour tous les êtres humains civilisés. Aujourd'hui, la communauté internationale est profondément attristée et indignée par le carnage perpétré par le régime sioniste et par le maintien d'un blocus qui étouffe Gaza depuis si longtemps.



Par ses actes barbares, le régime israélien a encore une fois mis à mal la crédibilité de la communauté internationale et du monde civilisé, et bafoué les valeurs fondamentales sur lesquelles ils reposent. La communauté internationale doit prendre sans tarder des mesures concertées afin de mettre un terme aux crimes contre l'humanité perpétrés par Israël à Gaza.

Le Conseil de sécurité doit adopter sans attendre des mesures efficaces afin de mettre un terme au carnage et d'aider à alléger les souffrances de la population dans la bande de Gaza. Il doit adopter une résolution véritablement contraignante. L'heure n'est plus aux tergiversations. Il faut au contraire agir sans tarder et de façon décisive.

Il va sans dire que les allégations et les faits déformés présentés par le régime israélien contre des tiers, ainsi qu'il l'a fait à l'encontre de mon pays à la 6060^e réunion du Conseil le 31 décembre 2008, constituent une tentative futile et une méthode éculée visant à détourner l'attention des crimes horribles commis dans la bande de Gaza. L'Iran rejette ces allégations sans fondement. Rien, pas même la tromperie et le mensonge, ne peut faire oublier le fait que le régime israélien menace non seulement la paix et la stabilité dans le monde mais aussi les fondements mêmes du monde civilisé.

Je vous serais obligé d'appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le texte de la présente lettre et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Eshagh Al Habib
